

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JANVIER 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 21 Janvier 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 31 JANVIER 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 –	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusée : Michelle FAVRE (pouvoir à Anne CONAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 31-01-2022/1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les articles L2312-1 et D2312-3 prévoient que ce rapport comporte les informations suivantes :

° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Pour rappel, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Évolutions de l'épargne budget principal :

Comparaison des CA sur les derniers exercices hors opération d'ordre :

chiffres issus des comptes administratifs							
Recettes de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Pré CA 2021
013	37 088	71 905	92 085	95 566	161 792	131 331	96 888
70	590 044	569 853	680 761	664 896	751 876	539 632	723 096
73	5 090 320	5 056 653	5 014 675	5 347 938	5 345 171	5 399 010	5 288 907
74	852 826	711 084	562 751	533 997	522 417	431 066	518 969
75	238 876	243 754	243 326	271 895	264 678	282 515	387 676
76	96	96	96	96	96	96	96
TOTAL RRF hors 77*	6 809 250	6 653 345	6 593 694	6 914 388	7 046 030	6 783 650	7 015 632
Dépenses de fonctionnement							
011	1 693 113	1 747 978	1 659 795	1 582 103	1 642 356	1 406 899	1 560 343
012	3 093 932	3 063 615	3 297 369	3 255 367	3 211 884	3 089 274	3 141 466
014			96 987	89 710	91 836	88 251	88 754
65	527 293	511 811	576 130	594 635	567 951	620 765	550 006
66	252 033	233 713	220 252	203 990	192 204	171 398	157 585
67	371 938	338 994	6 426	562 997	237 762	315 617	394 787
TOTAL DRF *	5 938 309	5 896 111	5 856 959	6 288 802	5 943 993	5 692 204	5 892 941
solde RRF-DRF hors 77	870 941	757 234	736 735	625 586	1 102 037	1 091 446	1 122 691
recettes exceptionnelles 77	448 362	213 589	315 435	93 200	96 345	325 663	226 422
solde RRF-DRF avec 77	1 319 303	970 823	1 052 170	718 786	1 198 382	1 417 109	1 349 113
travaux en régie	56 097	50 324	53 215	34 445	12 955	3 902	0
EPARGNE BRUTE	1 263 206	920 499	998 955	684 341	1 185 427	1 413 207	1 349 113
Echéance capital	1 128 316	960 122	953 437	900 967	826 000	839 152	971 689
EPARGNE NETTE	134 890	-39 623	45 518	-216 626	359 427	574 055	377 424
excédent reporté fonctionnement	291 020	325 909	405 312	748 449	90 270	188 460	20 080

- Hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement en 2022 :

En recettes

La recette principale de fonctionnement est l'attribution de compensation, versée par Cœur de Savoie. Suite au transfert de la compétence mobilité depuis juillet 2021 et au transfert de charges calculé à cet effet, le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 8 novembre le nouveau montant d'attribution de compensation, qui s'élèvera à 3 392 028 euros en 2022, sous réserve de compétences constantes.

• Evolution des impôts locaux :

TF BATI

Libellé Commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	TFB Base Commune	TFB Base Commune	TFB Base Commune	TFB Base Commune	TFB Base Commune	TFB Base Commune	TFB Base Commune	TFB Base Commune
MONTMELIAN	4 593 978	4 688 757	4 777 255	4 796 243	4 758 617	4 874 069	4 926 073	4 589 698
		2,06%	1,89%	0,40%	-0,78%	2,43%	1,07%	-6,83%

TAUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	19,66%	21,04%	21,04%	21,04%	25,24%	25,24%	25,24%	36,27%

Libellé Commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	TFB Cotisation Commune	TFB Cotisation Commune	TFB Cotisation Commune	TFB Cotisation Commune	TFB Cotisation Commune	TFB Cotisation Commune	TFB Cotisation Commune	TFB Cotisation Commune
MONTMELIAN	903 179	986 545	1 005 110	1 009 127	1 203 908	1 229 323	1 242 577	1 669 865
		9,23%	1,88%	0,40%	19,30%	2,11%	1,08%	34,39%

La baisse de base constatée en 2021 sur le foncier bâti est due d'une part à l'harmonisation des coefficients de neutralisation de taxe foncier bâti entre la commune et le département, effectuée afin que la réforme soit neutre pour le contribuable et d'autre part à la baisse des bases des établissements industriels (valeur locative divisée par 2), baisse compensée par l'Etat.

Le système de compensation mis en place avec la disparition de la TH résidences principales entraîne, à partir de 2021, une augmentation du montant perçu en foncier bâti : intégration de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties corrigé par le coefficient correcteur, avec comme référence l'année 2017 pour le taux.

Le coefficient correcteur 2021, applicable dans le cadre de la suppression de la TH et du reversement d'une part du foncier bâti (pour neutralité de la réforme sur les recettes perçues) est modifié par la loi de finances pour prendre en compte les rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.

Il est légèrement supérieur pour Montmélian par rapport à la prévision et passe à 1,005284% contre 1,00497%. L'effet de ce coefficient correcteur est de 9423 euros en 2021.

TF NON BATI

TAUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	61,87%	61,87%	61,87%	61,87%	61,87%	61,87%	61,87%	61,87%

Libellé Commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	TFNB Cotisation Commune	TFNB Cotisation Commune	TFNB Cotisation Commune	TFNB Cotisation Commune	TFNB Cotisation Commune	TFNB Cotisation Commune	TFNB Cotisation Commune	TFNB Cotisation Commune
MONTMELIAN	8 772	9 221	8 905	8 939	9 052	9 252	9 308	11 561
		5,12%	-3,43%	0,38%	1,26%	2,21%	0,61%	24,20%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Nombre de contribuables	Base nette Commune	Taux	Cotisation Commune
2017	63	100 347	12,02%	12 066
2018	60	103 583	14,42%	14 933
2019	69	127 318	14,42%	18 357
2020	84	164 698	14,42%	23 746
2021	92	177 575	14,42%	25 604

Au total, le montant d'impôts locaux issus du rôle général 2021, hors rôles complémentaires, s'est élevé à 25 606 euros pour la taxe d'habitation (résidences secondaires), 1 669 878 euros pour le foncier bâti + 9423 lié au coefficient correcteur et 11 562 euros pour le foncier non bâti, soit un total de 1 716 469 euros.

La prévision budgétaire 2021 était moindre (1 631 500 euros). En effet, le reversement à l'Etat du « trop perçu » par la commune en 2020 (à la suite de l'augmentation du taux de la TH en 2018) et estimé à :

75 000 euros n'a pas eu lieu sur l'exercice 2021. Ce reversement est annoncé pour 2022.

- Recettes fiscales prévisionnelles pour 2022 :

La revalorisation des bases des locaux hors commerces pour 2022 est de 3,4%, ce qui permet un rattrapage de l'année 2021 (+0,2%)

Evolution prévisionnelle du foncier :

Affectation du local	2020	2021	2022
	Base d'imposition TF	Base d'imposition TF	Base d'imposition TF
Bâtiment industriel	592 496	298 359	308 503
Commerce	1 458 725	1 407 590	1 416 036
Habitation	2 839 993	2 866 125	2 963 573
Terrain industriel	34 859	17 624	18 223
Somme des bases		4 589 698	4 706 335
Cotisation sans lissage		1 664 683	1 706 988
Cotisation TF commune lissée		1 669 878 €	1 711 221 €
+ retour à imposition 2022			1 712 721 €

A ce montant prévisionnel se rajoute la compensation liée à l'application du coefficient correcteur : $1\,712\,721 \times 1,005284 = 1\,721\,771$ euros

Evolution prévisionnelle de la taxe d'habitation (bases +3,4%) :

	Nombre de contribuables	Base nette commune	Taux	Cotisation commune
2020	84	164 698	14,42%	23 746
2021	92	177 575	14,42%	25 604
2022		183 613		26 477

Au total, le produit fiscal prévisionnel s'élève à 1 760 202. Après retranchement du trop perçu TH, un montant de 1 686 000 pourrait être inscrit au BP 2022 :

	REALISE 2021	BP 2022
TFB	1 679 301,00 €	1 721 771,00 €
TFNB	11 562,00 €	11 954,00 €
Taxe d'habitation	25 606,00 €	26 477,00 €
Produit total	1 716 469,00 €	1 760 202,00 €
Prélèvement hausse des taux TH	- €	74 000,00 €
Produit final	1 716 469,00 €	1 686 202,00 €

- Autres recettes :

Les recettes des services (chapitre 70) : la réalisation 2021 est proche de la prévision, 720 000 euros au lieu de 740 000. Le manque de recettes est lié au centre nautique. Il conviendra de rester prudent dans la prévision 2022 compte tenu des incertitudes qui persistent, en lien avec le contexte sanitaire.

Sur le chapitre 74, pour rappel, la ville a perdu en 2021 le reversement de foncier bâti par les communes de Francin et Sainte Hélène du fait de l'arrivée à échéance de la convention concernant le parc d'activités d'Alpespace (32823 euros en 2020).

Il n'y a plus de compensation TH.

La compensation de foncier a beaucoup augmenté du fait de la réforme concernant les établissements industriels

Le montant total de recettes prévisionnelles devrait être proche de 500 000 euros.

Le chapitre 75, le produit des locations sera en baisse du fait du départ de la gendarmerie dans ses nouveaux locaux, prévue à l'été 2022, baisse compensée en partie par la location des locaux rue Borrel.

Après couverture du déficit de la section d'investissement qui devrait être, après restes à réaliser de l'ordre de 820 000 euros, l'excédent de fonctionnement à reprendre en fonctionnement devrait s'élever à 30 000 euros environ (20 000 euros en 2021).

Au total, le montant des recettes de fonctionnement devait être très proche de 7 000 000 euros

En dépenses,

En dépenses, la problématique est la même qu'en recettes quant à l'incertitude de plein fonctionnement de certains services et l'organisation d'événements. Toutefois, les subventions exceptionnelles, versées pour le budget annexe de la restauration et de l'Espace François Mitterrand, devraient être bien plus faibles, le budget restauration pourrait s'équilibrer sans subvention exceptionnelle de la ville.

Le chapitre 011 retrace les charges générales de fonctionnement. En 2021, les crédits consommés sont légèrement supérieurs à ceux inscrits au budget primitif, la différence provenant des travaux sur la chaudière de l'Espace Léonard de Vinci. La réalisation est d'environ 1 560 000 euros. Le budget prévisionnel 2022 devra intégrer les dépenses liées aux manifestations non organisées en 2021.

Il est important de maintenir des crédits pour l'entretien du patrimoine de la Ville, bâtiments, voirie, matériel. Des frais de portage seront à prévoir (45 000 euros) compte tenu de deux rachats à l'EPFL cette année (ferme Chautemps et Bouygues).

Le chapitre 011 devra également tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Le chapitre 012 – charges de personnels – sera en augmentation du fait des recrutements attendus sur plusieurs postes restés vacants sur une partie de l'exercice 2021

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante comprend entre autres les indemnités d'élus, les crédits pour les subventions aux associations et les subventions au CCAS et CCAS hébergement. La résidence continue à avoir un taux de remplissage très élevé et pourrait ne pas avoir besoin de subvention d'équilibre.

Les crédits ouverts au chapitre 66, charges financières et intérêts d'emprunts, sont en diminution et seront inscrits à hauteur de 140 000 euros contre 157 000 euros réalisés en 2021.

Les crédits affectés au chapitre 67 (charges exceptionnelles) seront en forte diminution puisque le budget annexe du restaurant le Lourmarin ne devrait pas nécessiter de subvention d'équilibre au budget prévisionnel.

Le mode de calcul de la subvention pour l'espace François Mitterrand sera peut-être revu pour prendre en compte la réalité des recettes de la billetterie.

La ligne de dépenses imprévues, chapitre 022, est plus que jamais nécessaire compte tenu des incertitudes diverses, dans un budget très contraint.

La section de fonctionnement doit dégager un versement à la section d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de l'emprunt, 999 702 euros en 2022.

La section de fonctionnement pourrait s'établir comme suit.

	Crédits ouverts 2021	Ca prévisionnel 2021	PROJET BP 2022
DEPENSES REELLES			
011	1 560 700	1 560 353	1 590 000
012	3 147 100	3 141 465	3 300 000
014	90 000	88 754	90 000
022	73 181		68 650
65	560 500	550 006	548 000
66	170 000	157 585	140 000
67	451 000	394 892	232 000
TOTAL DEPENSES REELLES	6 052 481	5 893 056	5 943 650
Dépenses d'ordre	1 010 000	534 986 (hors prélèvement)	1 000 000 au minimum
Total dépenses fonctionnement	7 027 481	6 428 042	6 968 650
RECETTES			
002 report antérieur	20 081		30 000
013	70 000	96 888	50 000
70	743 085	723 096	725 000
73	5 187 900	5 288 907	5 254 500
74	579 000	528 469	494 650
75	356 200	387 676	359 400
76	100	0	100
77	50 000	226 422	50 000
TOTAL RECETTES REELLES	7 006 366	7 251 459	6 938 650
Recettes d'ordre	21 115	8 945	5 000
Total	7 027 481	7 260 404	6 968 650

- **Structure de la section d'investissement et endettement de la Commune**

En recettes

La section d'investissement dispose :

- De l'affectation obligatoire votée par le Conseil Municipal, pour couvrir le déficit d'investissement constaté sur l'exercice précédent, après restes à réaliser. Sous réserve des dernières écritures et en tenant compte des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, cette affectation obligatoire en recettes d'investissement au budget 2022 (article 1068) devrait être de l'ordre de 818 000 €.
- du versement de la section de fonctionnement, vu ci-dessus, d'un montant minimal de 1 000 000 euros.
- du FCTVA, montant estimé à ce jour à 150 000 euros pour la section d'investissement
- des recettes provenant des cessions immobilières dont le montant devrait être élevé en 2022, plus d'1,2 million grâce notamment à l'ancien site SACMI et à l'école Sainte Thérèse
- Des subventions attendues dont les restes à réaliser s'élèvent à 142 667 euros. Dans les opérations nouvelles, deux dossiers ont déjà été déposés auprès de l'Etat (DSIL) compte tenu du calendrier imposé : la rénovation énergétique de l'Ecole Jean Moulin et la requalification de l'avenue de la gare. Les plans de financement prévisionnels qui intègrent les autres financeurs laissent des pourcentages respectifs de 50% et 20% à charge de commune.

En dépenses

Le déficit à reprendre en dépenses d'investissement (article 001) devrait être de 1 340 260 euros et sera partiellement couvert par l'affectation, compte tenu du solde excédentaire des restes à réaliser (521 791 euros).

Ces derniers concernent principalement les travaux sur les terrains de sport en dépenses et des cession et subventions en recettes.

Au-delà de ces restes à réaliser, différentes dépenses sont déjà engagées en section d'investissement comme la création d'une voie d'accès à la nouvelle gendarmerie ou les abords et réseaux de l'ancienne maison de retraite.

Concernant la dette, il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2021

Evolution de l'encours de la dette budget principal et budgets annexes au 1^{er} janvier 2022 :

	VILLE		Immeubles de rapport		EAU	
	Encours au 1 ^{er} janvier	Echéances (K+I)	Encours au 1 ^{er} janvier	Echéances (K+I)	Encours au 1 ^{er} janvier	Echéances (K+I)
2015	7 581 936	1 227 528	1 615 195	197 659	93 333	9 905
2016	7 016 221	1 199 303	1 672 601	213 909	86 666	9 674
2017	7 480 893	1 194 806	1 512 275	214 195	79 999	9 443
2018	6 717 712	1 094 712	1 345 198	214 490	73 333	9 211
2019	6 521 534	993 610	1 171 325	215 650	66 667	8 980
2020	7 651 043	1 017 333	990 237	214 525	60 000	8 749
2021	8 811 891	1 139 456	801 692	197 617	53 333	8 517
2022	7 837 284	1 138 054	623 839	67 360	46 667	8 286

Structure de l'échéance du budget principal pour l'année 2022

- Capital : 999 702 euros
- Intérêts : 138 352 euros

Evolution des échéances en capital sur le budget principal sans nouvel emprunt

- 2023 : 931 657 euros
- 2024 : 816 545 euros

Par ailleurs, en 2022, des remboursements d'un montant total de 540 253 euros sont dus à l'EPFL pour les opérations concernant la parcelle louée à Bouygues avenue Paul-Louis Merlin (225 662 euros), Chautemps (73 336 euros) et Marthot (241 255 euros) .

En 2022, les deux premières arrivent en fin de convention de portage et seront donc rachetées par la Ville à l'EPFL.

Comme vu en commission, un emprunt maximal d'1 million est envisagé. Son impact sur les échéances en capital 2023 et 2024 serait le suivant

- En 2023 : 991 601
- En 2024 : 877 989 euros

LES BUDGETS ANNEXES

- **Concernant le budget annexe « immeubles de rapport » :**

La création d'un budget annexe pour les opérations liées à la production d'énergie photovoltaïque n'a pas été effectuée en 2021 et reste donc à l'ordre du jour pour 2022.

L'encours de la dette au 1er janvier 2022 s'élève à 623 839 euros.

L'échéance de la dette est de 53 868 euros en capital et 13 492 euros en intérêts.

Cette échéance est en forte baisse, ce qui permet de retrouver une marge de manœuvre en investissement de plus de 200 000 euros.

L'échéance en capital est largement couverte par les loyers encaissés sur ce budget qui devraient s'élever en 2022 à 209 000 euros.

Un locataire du Sénéchal a fait part de son départ prochain.

Sans nouvel emprunt la dette s'éteindra en 2034 sur ce budget.

Les résultats 2021 sont excédentaires en fonctionnement et déficitaires en investissement puisque le prélèvement ne donne pas lieu à écriture.

- **Concernant le budget annexe « Espace culturel François Mitterrand »,**

Les activités rattachées au budget Espace François Mitterrand (cinéma, spectacles, location de salles) ont été à nouveau fortement impactées par la crise sanitaire en 2021, les recettes usagers (cinéma + spectacle) s'élèvent à 39 000 euros environ contre 174 000 en 2019.

Bien que les dépenses soient moindres puisque certaines activités ont encore été annulées, il reste toujours des charges courantes de fonctionnement (énergies, fluides, maintenance, frais de personnel, etc...) qui doivent être couvertes en l'absence de recettes de billetterie.

Compte tenu de cette perte d'exploitation, une subvention exceptionnelle d'un montant de 87 485 euros a été attribuée à ce budget annexe par l'Etat.

Cette aide a permis de diminuer la subvention à verser par la Ville qui s'est élevée pour mémoire, à 183 066 euros.

Ces deux financements créent un excédent d'exercice en section de fonctionnement d'environ 30 000 euros.

La subvention d'équilibre nécessaire versée par la ville en 2022 pourrait être diminuée d'autant si le public revient sur cet équipement, à son niveau antérieur à la crise.

Concernant la section d'investissement,

Les recettes d'investissement comprennent essentiellement la dotation aux amortissements et le report antérieur qui est assez conséquent (701 496 euros en 2021).

Bien que l'exercice 2021 dégage un déficit de l'ordre de 45 000 euros le report à inscrire en recettes d'investissement sera d'un peu plus de 645 000 euros, ce qui permettra de poursuivre les opérations sans avoir recours à l'emprunt.

Les opérations d'investissement en cours sur ce budget sont la réfection de la toiture et de la façade de la Savoyarde. Ces projets sont soutenus par des financements de l'Etat et du Département pour un montant de près de 300 000 euros inscrit en recettes au chapitre 13.

La capacité d'investissement reste donc importante sur ce budget avec plus d'un million d'euros de crédits qui seront ouverts au BP. Des travaux concernant l'aménagement des abords de l'Espace François Mitterrand, dont le montant est estimé à 281 360 euros HT, seront lancés en 2022.

- **Concernant le budget annexe de l'eau potable**

L'encours de la dette est de 46 667 euros au 1^{er} janvier 2022. L'échéance est de 6 666,67 euros en capital et de 1619 euros d'intérêts. Un seul emprunt court sur ce budget et celui-ci s'éteindra en 2028.

Les deux sections présentent un résultat d'exercice excédentaire.

Une capacité d'investissement de plus de 260 000 euros est dégagée sur 2022.

Des travaux sont à prévoir sur ce budget avenue Paul-Louis Merlin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte :

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022
- de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2022 organisé en son sein.



Le Maire

Béatrice SANTAIS